

VILLE DE MONTE LIMAR

O o O

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Ville de Montélimar

Hôtel de Ville – Place Emile Loubet – B. P. 279

26216 MONTE LIMAR CEDEX

Point de contact : Mairie de Montélimar – Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques – Service de la Commande Publique

Téléphone : 04.75.53.10.74

Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

Code NUTS : FRK23

Adresse internet :

Adresse principale : <http://www.montelimar.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.montelimar.fr/votre-mairie/marches-publics/marches-en-cours>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II. 1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé :

Concession de service public de la restauration scolaire et portage à domicile de la Ville de MONTE LIMAR et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de MONTE LIMAR.

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 55523100-3

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

Le contrat de Concession a pour objet la gestion concédée par voie de concession de la restauration scolaire et municipale de la Commune et du CCAS de MONTE LIMAR.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 18 500 000,00 Euros

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : NON

II.1.7) Valeur totale du marché

Valeur hors TVA : 13 094 600,00 Euros

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé****II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s)**

Code CPV principal : 55510000-8

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Commune de Montélimar

II.2.4) Description des prestations :

Le contrat de Concession a pour objet la gestion concédée par voie de concession de la restauration scolaire et municipale de la Commune et du CCAS de MONTELMAR.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation.

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Restauration collective

SECTION IV : PROCEDURE**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Forme de la procédure :**

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :**

Procédure de consultation : Délégation de service public au sens des dispositions des territoires et des conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) soumise à une procédure de publicité permettant la

présentation de plusieurs offres concurrentes dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession.

Date de la signature du contrat par l'autorité délégante : 1^{er} juillet 2024

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Intitulé : Concession de service public de la restauration scolaire et portage à domicile de la Ville de MONTELMAR et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de MONTELMAR.

N° de contrat : 240022

Une concession/un lot est attribué(e) : OUI

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 27 juin 2024

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

Société ELIOR RESTAURATION FRANCE

10 Rue Albert CAMUS – Immeuble le Cecodia

69500 BRON

Téléphone : 06 67 33 67 62

Mail : vanessa.lefi@elior.fr

Le concessionnaire est une PME : OUI

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur totale de la concession annuelle /du lot : 2 618 920,00 Euros H.T. (Soit 13 094 600,00 € H.T. sur 5 ans)

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession sur les cinq (5) ans, la compensation tarifaire totale à verser par la ville de Montélimar est estimée à 8 777 235 € H.T. sur la durée du contrat.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Modalités de consultation des marchés :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Publication antérieure concernant le même contrat :

Un avis de concession a été envoyé à la publication le 26 décembre 2023 pour une parution au J.O.U.E. du 29 décembre 2023 sous le n° 2023/S251-793982, au B.O.A.M.P. du 28 décembre 2023 sous le n° 23-179582. Cet avis a également été inséré sur le site internet de la ville de Montélimar le 26 décembre 2023.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble Cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours possibles sont :

- soit, avant la signature du contrat, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- soit, après la signature du contrat, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R. 421-7 du Code de la Justice Administrative, et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- soit, après la signature du contrat, un référé contractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble Cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

19 juillet 2024

Le Maire,